



Revision bail box voiture

Par dan77

Quelles sont les règles pour réviser le loyer(indice insee) concernant un bail pour box pour voitures. Existe-t-il une rétro-activité de cinq ans comme indiqué ds votre forum en 2023 que j'avais lu avec attention.

Pouvez vous m'indiquer les références de la loi ou du decret.

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Un bail pour un garage (sans logement) est un bail civil.

La règle de révision est celle inscrite dans le bail.

La prescription est selon l'article 2224 du code civil.

Article 2224

Version en vigueur depuis le 19 juin 2008

Modifié par LOI n°2008-561 du 17 juin 2008 - art. 1

Les actions personnelles ou mobilières se prescrivent par cinq ans à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

Par janus2

Quelles sont les règles pour réviser le loyer(indice insee) concernant un bail pour box pour voitures.

Bonjour,

Il n'y a pas de règle générale, pour ce type de bail, c'est le contrat qui fait loi.

Par dan77

Merci pour ces infos.